

Conseil Municipal
du jeudi 30 avril 2026 20:00

Présents : Mmes Flavie Braux, Sophie Fourquin, Marielle Gauthier, Catherine Monod, Cathy Sayn
Ms. Fabien Lombard, Serge Krier, François Le Page, Simon Thomé

Absents excusés : Olivier Morel, Benoit Lempereur,

Secrétaire de séance : Flavie Braux

Liste des points de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour
1	Procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2026
2	Parc National Régional du Vercors : désignation du délégué titulaire et de son suppléant
3	Correspondant défense : nomination
4	Commission Communale des Impôts Directs : proposition du Conseil municipal d'une liste de 24 contribuables
5	Examen des demandes de subventions d'associations reçues
6	Logement locatif n°2 : proposition de remboursement de loyers en échange des travaux effectués par la locataire
7	Renforcement BT à partir du poste Le Clos : convention de servitude de passage sur les parcelle ZE 119 et ZE 23
8	Territoire d'Energie Drôme : groupement de commandes d'électricité
9	Dossiers de demande d'urbanisme déposés
10	Questions diverses

1 - Procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2026

Serge Krier demande des modifications. Fabien Lombard rappelle qu'il a été convenu en réunion d'équipe que celles-ci devaient être transmises la semaine précédente dans le but de faciliter le travail de la secrétaire de mairie. Serge Krier explique qu'il souhaite que toutes ses remarques et interventions soient publiques. Il est informé que même si les modifications sont transmises en amont, elles peuvent faire l'objet d'un échange au conseil municipal suivant. Les modifications sont lues et validées ce jour et inscrites le jour-même dans le compte rendu qui sera transmis ultérieurement.

Modifications :

Point 4:

Simon Thomé, Fabien Lombard et Serge Krier se proposent comme délégués titulaires. La candidature de Serge Krier est d'emblée écartée, sans être soumise à un vote, par Fabien Lombard qui lui concède

une suppléance.

Simon Thomé et Fabien Lombard, délégués titulaires, Cathy Sayn et Serge Krier, suppléants, sont élus à l'unanimité.

Point 16:

Alinéa 6

Serge Krier demande la création d'un comité consultatif "citoyenneté", il est décidé d'élargir le comité "communication" qui devient comité "communication et consultation citoyenne".

Alinéa 8

Sur proposition de Serge Krier, le comité consultatif "transition écologique" devient comité "transition écologique et santé environnementale"

Alinéa 9

Sur proposition de Serge Krier, le comité "tourisme" devient "comité patrimoine communal et tourisme"

Point 19:

Suite aux propos de Fabien Lombard évoquant un devis "à la louche", établi en décembre 2025, Serge Krier intervient pour regretter que depuis janvier 2024, date à laquelle le conseil municipal s'était prononcé pour l'enfouissement des lignes au-delà du vieux village, aucune étude sérieuse et approfondie n'ait été conduite et qu'aucune possibilité de financement complémentaire n'ait été recherchée.

Les modifications sont validées et transmises à la secrétaire de mairie.

2 - Parc National Régional du Vercors : désignation du délégué titulaire et de son suppléant

Fabien Lombard rappelle à l'assemblée que la commune de Suze a adhéré au Parc naturel régional du Vercors en 2024. À ce titre, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein des instances du syndicat.

Les délégués au Parc ont pour rôle de relayer les positions du conseil municipal auprès du Parc naturel régional du Vercors, de contribuer à ses décisions dans une logique d'intérêt général du territoire et d'en être les ambassadeurs au sein de la commune.

Lors du précédent mandat, Fabien Lombard représentait la commune au sein du Parc naturel régional du Vercors, avec une participation au Bureau. Il propose d'assurer la continuité de cette mission avec la désignation d'un suppléant parmi les conseillers municipaux.

Serge Krier fait part de sa candidature :

"Je me porte candidat comme délégué titulaire au Parc Naturel Régional du Vercors, dont le premier enjeu est "les transitions nécessaires" pour trois bonnes raisons:

- 1) Mon ancrage, ma connaissance du territoire, mes engagements de longue date en faveur de la conservation des milieux naturels, du patrimoine, de la qualité de l'eau ou encore des pratiques agricoles respectueuses du vivant, me rendent particulièrement compétent pour

contribuer utilement aux missions déployées par le parc.

- 2) Cette délégation serait en cohérence avec ma désignation comme responsable du comité consultatif transition écologique et santé environnementale.
- 3) Enfin, je représente quasiment la moitié des votants et votantes de Suze. A ce titre et au regard de la promesse que vous avez faites aux Suzois d'un avenir à partager, je propose ma candidature à cette délégation."

Les candidatures du poste de titulaire sont mises au vote :

Serge Krier : 2 pour, 0 abstention, 7 contre.

Fabien Lombard : 7 pour, 0 abstention, 2 contre.

Fabien Lombard est élu délégué titulaire

Pour le poste de suppléant : Serge Krier est élu à l'unanimité des présents (9 voix pour)

La représentation au Bureau sera discutée lors de la réunion du bassin Gervanne-Sye prévue le 13 mai.

Pour information, Sophie représente la CCVD au conseil syndical du PNRV et sera membre de droit au bureau du syndicat comme les 9 communautés de communes ou d'agglomération composant le territoire du parc.

3 - Correspondant défense : nomination

Fabien LOMBARD rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un «correspondant défense».

Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'État de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la Défense, les élus et les concitoyens.

Le correspondant sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la constitution de la réserve citoyenne ou le recensement.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents de désigner : Simon Thomé

4 - Commission Communale des Impôts Directs : proposition du Conseil municipal d'une liste de 24 contribuables

Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, chaque commune dispose d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), présidée par le Maire ou un adjoint délégué. Cette commission contribue à la détermination de l'assiette des impôts directs locaux grâce à sa connaissance du tissu immobilier.

La commission est composée du Maire (ou de son représentant), de 6 commissaires titulaires et de 6 suppléants, nommés pour la durée du mandat municipal.

Les commissaires sont nommés par le directeur des services fiscaux dans un délai de deux mois

suivant le renouvellement du conseil municipal, soit au plus tard le 15 mai 2026, sur la base d'une liste établie en double nombre par le conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal propose la liste suivante de 24 contribuables pour la constitution de la CCID :

Mme Troussel Sophie ; M. Thomé Simon ; Mme Rolland Marielle ; M. Lempereur Benoît ; M. Le Page François ; M. Krier Serge ; Mme Cathy Rolland ; M. Gauthier Robert ; Mme Delva Claire Pascaline ; M. Rolland Eric ; Mme Liotard Juliette ; M. Fangeat Bernard ; M. Blanc Mickaël ; M. Jean Daniel ; M. Morel Sylvain ; Mme Driay Bérangère ; Mme Chapelle Dominique ; M. Alloix Pierre ; M. Lacroix Dominique ; M. Alloix Jean-Paul ; M. Rolland Thierry ; M. Lantheaume Denis ; Mme Germain Magali.

5 - Examen des demandes de subventions d'associations reçues

La délibération du 6 mars 2026 numéro DCM20260306-07 approuve l'inscription de la somme de 1850 euros à l'article 6574 - subventions de fonctionnement aux associations - en prévision d'éventuelles demandes reçues ultérieurement.

Les nouvelles demandes de subvention reçues et acceptées sont :

- l'association Lieu Commun, 100 € (notamment pour son soutien à la reprise des communications Vivre en Gervanne).
- l'association La Rurale, 50€ (comme les années précédentes)
- l'amicale des sapeurs-pompiers du CIS de Beaufort sur Gervanne, 100 € (pour soutenir l'aménagement de l'agrandissement de la caserne).

“Une interruption de séance est demandée par Jean Paul Alloix pour demander pourquoi aucune réponse n'a été formulée sur la demande de subvention de l'association Apresir.

Le conseil s'engage à y répondre lors du prochain conseil.

Fin de suspension de séance”

6 - Logement locatif n°2 : proposition de remboursement de loyers en échange des travaux effectués par la locataire

La délibération n°DCM20251126-03 fixe le loyer mensuel à 510 € et les charges (chauffage et eau chaude) à 60 €.

Il est exposé que des travaux de rafraîchissement étaient nécessaires dans le logement communal n°2 pour le relouer. Il avait été proposé que les nouveaux locataires réalisent ces travaux, en contrepartie d'un remboursement par la commune équivalent à deux mois de loyer hors charges, soit 1 020 €. Ce remboursement sera conditionné à la vérification de la bonne réalisation des travaux par la commission logement.

Une première visite a été effectuée par Wladimir, qui complètera l'état des lieux le 5 mai, accompagné d'Éric Rolland et François Le Page.

Intervention :

M. Serge Krier s'interroge sur la présence de factures pour justifier le montant déduit des loyers. Il lui est répondu par M. Fabien Lombard et Mme Sophie Fourquin que les travaux étant réalisés directement par les locataires, ils ne feront pas l'objet de factures mais seront contrôlés afin de s'assurer de leur exécution.

Décision du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le remboursement de deux mois de loyers hors charges (1 020 €) aux locataires, sous réserve de la réalisation des travaux ;

7 - Renforcement BT à partir du poste Le Clos : convention de servitude de passage sur les parcelles ZE 119 et ZE 23

Simon Thomé donne lecture aux conseillers municipaux de la demande reçue le 02 avril 2026 du groupe Cheval missionné par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme relative au renforcement du réseau BT à partir du poste « Le Clos » suite à la réclamation de M. Xavier KERISIT et Mme Claire ALAUZEN, propriétaires de la copropriété du Vivier située au 446 montée du Serre.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme sollicite la signature de la convention de passage de ligne électrique en propriété privée numéro n°ER-2026-00001-263460004AER/ Convention réseaux électriques, sur les parcelles communales ZE 23 et ZE 119.

Il s'agit de permettre le passage du réseau électrique en souterrain le long de la Montée du Serre sur la parcelle ZE 119 sur une longueur de 172 ml sur et sur la parcelle ZE 23 sur une longueur de 190 ml.

Une précision est demandée sur le tracé par Serge Krier afin de rester vigilant sur le droit à arracher des arbres le long du parcours. Après vérification celui-ci emprunte la route ou le bord proche de la route est ne devrait pas créer de risque pour les chênes de ce secteur.

Décision du conseil municipal :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes nécessaire ainsi que les actes authentiques correspondants.

8 - Territoire d'Énergie Drôme : groupement de commandes d'électricité

Le Maire rappelle l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence et l'intérêt pour les collectivités de recourir à des groupements d'achat afin d'optimiser les coûts.

Territoire d'Énergie Drôme (TE26) propose un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés. La commune de Suze, dont la consommation est estimée à 15 870 kWh/an sur 5 points de livraison, peut y adhérer. A ce stade, il s'agit uniquement de positionner la Commune comme appartenant au groupement sans être obligé de s'engager à ce stade sur l'achat de

l'électricité négociée éventuellement par le groupement.

Il est précisé que le maintien au tarif réglementé reste la règle, sauf si une offre de marché s'avère plus avantageuse.

Échanges :

M. Serge Krier demande des précisions sur la notion de « services associés ». M. Fabien Lombard donne des exemples : abonnements, outils de suivi de consommation ; il interrogera le SDED.

Une réflexion est également engagée sur la compatibilité entre l'adhésion au groupement et l'achat d'électricité produite localement par la SAS Centrales Villageoises Gervanne-Raye dont la commune de Suze est actionnaire. Les renseignements pris auprès du directeur technique du SDED et de sa présidente montrent la possibilité d'acheter aussi électricité à la SAS CVGR en tant qu'auto-consommateurs actionnaires.

Décision du conseil municipal :

- approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes ;
- accepte les termes de la convention et autorise sa signature ;
- autorise l'accès aux données de consommation par TE26.

9 - Dossiers de demande d'urbanisme déposés

Les dossiers ont été présentés par les membres de la commission.

Concernant le dossier de M. Clément Rivoire, deux pièces complémentaires ont été apportées :

- une demande de dérogation pour l'agrandissement d'un bâti dans les 3m de la limite de propriété, désormais levée suite à accord ;
- une demande de qualification de caves en pièces non habitables (<1,8M).

Dossiers examinés :

- **Clément Rivoire : avis favorable ;**
- **Pierre Monod : pièces complémentaires demandées ;**
- **Juliette Chadwick : pièces complémentaires demandées. M. Serge Krier indique que la commission a recommandé de solliciter un avis de la DDT.**

10 - Questions diverses

Comités consultatifs

A ce jour 26 personnes se sont manifestées pour participer.

Les comités consultatifs qui vont être réunies prochainement :

Transition écologique : deuxième quinzaine de mai, convocation par Serge Krier

Voirie : 21 mai après midi

Budget : reprise du rythme d'une fois par trimestre

Tourisme et patrimoine : créer une boucle avec Monclar sur Gervanne par le chemin du Maillet.
Coeur de village : la restitution par Village Vivant de l'étude financé par la CCVD sur la maison de Madame Jean (lundi 11 mai).

Rappel pour faciliter les différentes rencontres, la salle Vivier est disponible pour la mairie le mardi à partir de 19h, le mercredi, le vendredi à partir de 19h et les samedis-dimanches. Il est nécessaire d'informer de son occupation afin de vérifier qu'aucune occupation supplémentaire n'ait été faite par les écoles prioritaires sur cette salle.

Arrêt du cuivre

Une lettre recommandée a été reçue en mairie cette semaine, informant la commune de son classement dans le groupe 7 dans le cadre du programme de fermeture du réseau cuivre. Ce classement implique une extinction du réseau cuivre à l'horizon 2030.

Défibrillateur

L'entreprise qui devait assurer la maintenance annuelle du matériel n'a jamais honoré son engagement. Le défibrillateur a été utilisé cet été, les consommables doivent donc être changés (électrodes). Il n'est donc plus aux normes.

Sophie Fourquin a sollicité l'entreprise MMVD de Crest pour trouver ces électrodes. Le dirigeant en a trouvé mais sans engagement sur le délai de livraison.

MMVD a également fourni à la demande de Sophie Fourquin un devis pour un nouveau matériel, sachant que MMVD est habilité pour assurer la maintenance de ce matériel qui correspond à celui qui est vendu au SDIS.

Plusieurs devis devront être étudiés pour que les membres du conseil prennent une décision.

Flavie Braux souligne qu'une solution existe en location mais le budget sera sans doute supérieur à un achat.

Le conseil décide de prendre la décision de réaliser d'autres devis très rapidement afin de statuer au plus vite pour le renouvellement de ce matériel primordial.

Pénaterie : invitation moment d'échanges avec les habitants

Suite à leur permis d'aménager obtenu sur le terrain, la Pénaterie invite les habitants de Suze à un temps de rencontre le samedi 16 mai de 16h à 21h. Une invitation sera transmise par mail aux Suzois.

Ecole : exercice pompiers

Le mardi 5 mai, l'école de Suze réalisera un exercice incendie avec l'appui des pompiers de Beaufort sur Gervanne. Une information sera transmise pour ne pas susciter d'inquiétude sur la commune. De plus une barrière sera installée pour s'assurer de la présence d'espace de parking libre à proximité de l'école (place de la mairie).

Panneau pocket

La commune va mettre en place panneau pocket pour transmettre des informations en complément des courriels et autres moyens d'informations. Ce service est intégralement pris en charge par la CCVD

Amende de Police

Suite à la réunion qui s'est déroulée le mercredi 29 avril 2026. Sophie Fourquin informe le conseil qu'il est possible de faire une demande (sous 15 jours) de subvention aux services "Amende de police". Ces demandes doivent porter sur des infrastructures en lien avec la sécurisation des espaces. Cette demande pourrait porter sur des barrières pour prolonger celles de l'école lors de l'arrivée du bus et interdire le demi-tour des voitures sur l'accès de l'école. D'autres panneaux pourraient être également installés pour limiter la taille des véhicules route de Cobonne ou signaler des voies sans issues sur le chemin de Dardat.

SIVOS

Les comptes rendus des conseils syndicaux sont transmis en mairie après vérification directement par la secrétaire du SIVOS, Annabelle Raillon.

Des groupes de travail auront lieu afin de créer des échanges et des temps de travail avec les parents délégués ou investis sur la cantine et la garderie.

Les membres du bureau du SIVOS décide de relancer un whatsapp SIVOS pour aider en urgence lors de l'absence de personnel. Les informations pourraient être relayées par panneau pocket aussi. Il est important de réfléchir collectivement à des agents formés au lien avec la cuisine centrale.

Fin de séance 21h45

La secrétaire de séance
Flavie BRAUX

Le maire
Fabien LOMBARD

